

Rapport d'Investissement Responsable

ARTICLE 10 SFDR

Réponse aux exigences Web
Fonds SFDR Article 8

France Small & Mid



INDÉPENDANCE AM

Sommaire

I

Notre démarche d'investissement responsable



II

Les cadres de référence de nos indicateurs ESG



III

L'intégration des critères extra-financiers à notre analyse



IV

Politique d'engagement actionnarial



V

Éthique dans la pratique de l'investissement



VI

Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles



VII

Les objectifs de développement durable des Nations Unies



VIII

Informations en matière de durabilité



IX

Actions d'engagement



Notre démarche d'investissement responsable

1.1 Agir en investisseurs responsables

1.2 Historique : une démarche en progression constante

1.3 Partenaires

1.4 Labels

1.5 Une équipe impliquée



1.1 Agir en investisseurs responsables

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

L'approche d'Indépendance AM est fondée sur des investissements de long terme dans des PME cotées dont la valorisation est raisonnable et qui démontrent leur capacité à se développer de façon pérenne.

Nous sommes depuis toujours convaincus que les bonnes pratiques concernant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont à même de favoriser une performance pérenne des entreprises.

Depuis 2016, Indépendance AM a entrepris de formaliser la prise en compte de critères extra-financiers pour enrichir son processus d'investissement et participer à son niveau à un développement plus vertueux.

En parallèle, Indépendance AM s'engage activement auprès des entreprises du portefeuille afin de les encourager à adopter de bonnes pratiques et à faire preuve d'une transparence accrue en la matière.

Les 3 engagements d'Indépendance AM

1

Prise en compte de critères extra-financiers dans la construction des portefeuilles

Exclusion de secteurs et pratiques controversées, intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

2

Politique d'engagement actionnarial

Dialogue constructif avec les entreprises, politique de vote, suivi détaillé des indicateurs.

3

Éthique dans la pratique de l'investissement

Gestion de conviction avec détention de participations sur plusieurs années, tenue à l'écart de spirales spéculatives identifiées, transparence vis-à-vis de nos investisseurs et dispositifs de contrôle.

1.2 Historique : une démarche en progression constante

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement



1.3 Partenaires

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement



Analyse ESG détaillée de 1206 sociétés

Chaque année depuis 2016, nous bénéficions du soutien de notre partenaire EthiFinance Ratings pour améliorer la qualité de notre analyse ESG. EthiFinance ratings, référence de la notation ESG des PME et ETI analyse près de mille entreprises en Europe sur plus de 400 critères.



Conseil pour les votes en assemblées générales

L'agence en conseil de votes ISS nous accompagne dans l'exécution de notre politique de votes en assemblée générale.



Analyse et suivi des controverses

Indépendance AM a choisi de travailler avec Agama Advisors qui, à travers, leur outil Cascade, effectue les contrôles LCB-FT sur les investissements et contreparties de la société de gestion, y compris les membres du directoire et UBO de chaque contrepartie.

Données publiées par l'entreprise

Rapport annuel, de développement durable, stratégie RSE



Presse & média

- Veille
- Publication d'enquêtes
- Emergence controverses



ONGs

- Partage d'informations
- Base de données de surveillance



Brokers

Publication d'analyses extra-financières



- Nos partenaires
- Autres sources d'information

Rencontres avec les Dirigeants

Nous attachons une importance particulière à la rencontre et au dialogue avec les dirigeants des entreprises avec plus de 500 rencontres par an à l'occasion de publications de résultats, conférences, entretiens ciblés et visites de site.

Ces rencontres permettent à l'équipe d'investissement de compléter et d'enrichir avec des données quantitatives et qualitatives l'analyse ESG externe.

1.4 Labels

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement



Indépendance AM est signataire des « Principles for Responsible Investment », un réseau international d'investisseurs soutenu par les Nations unies. Le réseau met en œuvre six principes pour faciliter l'intégration de critères de bonne gouvernance sociale et environnementale dans les décisions d'investissement.



Le ministère français de l'Économie, des Finances et de la Relance a attribué à nos deux compartiments le label « France Relance », les distinguant ainsi comme des « véhicules d'investissement favorisant le financement durable des PME-ETI françaises ».



TOBACCO FREE
PORTFOLIOS



Depuis 2018, Indépendance AM a formalisé une politique d'exclusion stricte de secteurs et pratiques controversées.

1.5 Une équipe impliquée

Des principes intégrés à notre gestion

L'analyse de critères extra-financiers fait partie intégrante de notre processus d'investissement en nous permettant d'identifier les bonnes pratiques à même de favoriser une performance pérenne et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face.

Cette analyse est réalisée en interne, avec l'aide des partenaires cités ci-dessus et est enrichie au cours de rencontres avec les dirigeants des entreprises.

Notre équipe d'investissement et notre Directrice de l'investissement responsable mènent conjointement l'analyse et le travail d'intégration des critères ESG, avec l'aide d'agences externes comme EthiFinance pour les indicateurs ESG et ISS pour le conseil en vote aux assemblées générales.



Bertille Sainte-Beuve

Directrice de l'Investissement Responsable

Stratégie ISR, consolidation des sources internes et externes ; développement de partenariats pour une meilleure intégration des questions de durabilité.

Équipe d'investissement

Analyse financière et extra-financière intégrée



William Higgons



Audrey Bacrot



Victor Higgons



Charles de Sivry



Vincent Rouvière



Gaëtan Ruet

Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

Pour définir ses critères extra-financiers, Indépendance AM s'appuie sur des cadres de référence internationaux, mis en pratique avec l'aide des partenaires cités en page 6.

L'intégration des critères extra financiers implique un accompagnement des émetteurs dans l'amélioration de leurs pratiques et l'adoption de plus de transparence afin de mieux évaluer et appréhender leurs risques ESG.

Cela passe par une amélioration de l'impact de l'activité des entreprises sur :



Le climat

par l'émission de CO2 et d'autres gaz à effets de serre



Les ressources planétaires

par la consommation excessive d'énergie, de matières premières et d'eau



La biodiversité

par la pollution de l'air, des sols, de l'eau douce et des mers, par le défrichement et des surfaces construites.

La Commission européenne a publié un plan d'action pour le secteur financier : **le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)**, entré en vigueur en mars 2021, ainsi que la taxonomie, entrée en vigueur en janvier 2022, qui définit les six conditions générales qu'une activité économique doit remplir pour être considérée comme écologiquement durable.

L'intérêt de ces règlements est de :

- **réorienter les flux de capitaux** vers une économie plus durable ;
- **faire preuve d'une transparence accrue** à l'égard des investisseurs finaux dans un souci de comparabilité des produits financiers ;
- **parvenir à la réduction des émissions** de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Des risques de transition sont à prévoir en raison de la mise en place d'un modèle économique bas carbone ([voir page 13](#)).

2.1 Des fonds classés SFDR Article 8

Le règlement européen **Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)** distingue trois catégories de produits :

- les produits « article 6 », sans périmètre de durabilité ;
 - les produits « article 8 », promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;
 - les produits « article 9 », avec des objectifs d'investissement durable.
- les Compartiments Indépendance – France Small & Mid, Indépendance – Europe Small et Indépendance – Europe Mid sont classés article 8.** Depuis 2016, l'équipe Investissement d'Indépendance AM intègre à son processus d'investissement les critères ESG, les principales incidences négatives et une politique d'exclusion.

Avec ces nouvelles règles d'harmonisation de la publication d'information précontractuelle (et des rapports périodiques), Indépendance AM a fait le choix de s'inscrire dans le cadre du règlement SFDR Art.8 : cette démarche implique **une transparence accrue sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement et des principales incidences négatives au niveau des entités.**

Prise en compte des principales incidences négatives

On appelle Principales incidences négatives (en anglais Principal Adverse Impacts, ou PAI), « les incidences des décisions d'investissement et des conseils en investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité ».

Les 16 indicateurs obligatoires relatifs aux PAI sont :

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Emissions de GES
 Empreinte carbone
 Intensité des émissions de GES des entreprises investies
 Expositions aux entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles
 Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
 Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Biodiversité

Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique

Eau

Consommation d'eau

Déchets

Ratio de déchets dangereux

Environnement

Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

Questions sociales et relatives aux employés

Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des multinationales
 Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales
 Ecart de rémunération entre les genres
 Mixité au sein du conseil d'administration

Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Social

Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel

2.2 La taxonomie européenne

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour but d'offrir de la transparence aux entreprises et aux investisseurs et de fournir un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental.

La Commission européenne a lancé en 2018 un « **Plan d'action : financer la croissance durable** ». Une série de mesures a été réalisée pour aboutir au **règlement (UE) 2020/852** qui encourage les investissements contribuant à la transition écologique. La taxonomie européenne se conforme aux dispositions de l'Accord de Paris sur le climat et du Pacte vert pour l'Europe.

Le premier objectif de la Taxonomie Européenne est de donner un cadre commun permettant de déterminer si une activité est alignée à la Taxonomie, c'est-à-dire que l'activité économique figure parmi la liste évolutive des activités éligibles à la Taxonomie, telles que définie par la réglementation.

L'activité économique doit ensuite vérifier 4 étapes afin d'être considérée comme alignée à la Taxonomie Européenne :

- Contribuer de manière substantielle à au moins un objectif environnemental
- Respecter les critères techniques de sélection
- Ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs
- Respecter les garanties sociales minimales

Les 6 objectifs environnementaux sont :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et le contrôle de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La taxonomie européenne distingue trois catégories d'activités :

- Les activités durables (vertes) sont celles qui répondent à l'un des 6 objectifs environnementaux.
- Les activités transitoires sont celles qui permettant d'atténuer le changement climatique car n'ont pas d'alternatives bas-carbone viables.
- Et enfin les activités habilitantes sont celles qui ne sont pas durables mais qui contribuent de façon substantielle aux objectifs environnementaux.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

En 2022, l'analyse d'éligibilité était obligatoire avec la correspondance des activités incluses dans la taxonomie face aux activités des organisations et aux investissements (en % du CA, des CAPEX et des OPEX).

En 2023, les entreprises non financières de plus de 500 employés étaient soumises à la publication de l'alignement à la taxonomie européenne pour la première année à travers la directive sur l'information extra-financière (NFRD : Non Financial Reporting Directive).

Est entrée en vigueur en 2024 la directive CSRD (Corporate Sustainable Reporting Directive) qui remplace la NFRD.

La CSRD concerne au moins **2 des 3 critères** suivants mais également les PME cotées en bourse :

- Plus de 250 salariés
- 25 millions d'euros de bilan
- 50 millions d'euros de chiffre d'affaires

Au total, 6 000 entreprises françaises sont concernées par cette directive, contre 2 500 auparavant avec la DPEF.

A l'échelle européenne, la CSRD s'étend à près de 50 000 entreprises.

La Commission européenne a annoncé en novembre 2024 une directive « Omnibus » visant à amender CSRD (reporting de durabilité), CS3D (devoir de vigilance en matière de droits humain, d'environnement et de climat) et Taxonomie verte de façon simultanée. Ces textes visent pourtant à permettre à l'Europe d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 mais l'Allemagne et certains lobbys tentent de limiter le champ d'application de la directive, ce qui pourrait réduire le nombre d'entreprises concernées.

Initialement attendue pour fin 2023, la taxonomie sociale a pour but d'identifier les activités économiques contribuant à des critères sociaux comme la réduction de la pauvreté ou l'amélioration de l'éducation et de la santé. Le projet s'est heurté à de nombreux débats politiques quand il était sujet d'exclure le secteur de la défense de la taxonomie sociale. **Le FIR**, accompagné d'autres associations, a travaillé à l'élaboration des bonnes pratiques pour les entreprises au cours de l'année 2024.

2.3 Intégration des risques de transition

Les règlements relatifs à la SFDR et à la taxonomie ont pour objectif de réorienter les flux de capitaux vers une économie bas carbone. La mise en place de ce modèle économique comporte des risques de transition : on peut citer par exemple l'augmentation du prix des émissions de gaz à effet de serre, une modification des comportements des consommateurs, des évolutions technologiques, une volatilité de la valeur de certains actifs.

Au-delà de ses engagements ESG proprement dits, **Indépendance AM intègre ces risques de transition à son analyse financière.**

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

2.4 Politique climat carbone

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Indépendance AM soutient l'Accord de Paris de 2015 sur la lutte contre les changements climatiques, qui prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C » (article2).

Nous sommes en effet depuis toujours convaincus que concilier croissance et respect de l'environnement est un modèle ambitieux qui offre de nouvelles opportunités économiques et qui assure surtout notre avenir. Nous souhaitons ainsi participer à notre niveau à l'effort de progrès vers un modèle de développement plus vertueux et plus durable d'un point de vue environnemental.

Cela passe par une amélioration de l'impact que l'activité des entreprises peut avoir sur :

- le climat par l'émission de CO2 et d'autres gaz à effets de serre ;
- l'utilisation des ressources planétaires par la consommation excessive d'énergie, de matières premières et d'eau ;
- la biodiversité par la pollution de l'air, des sols, de l'eau douce et des mers, par le défrichement et l'augmentation des surfaces construites.

Notre ambition d'agir en investisseurs responsables sur ces enjeux environnementaux et climatiques se traduit dans nos choix d'investissement, dans notre politique d'engagement et dans la transparence sur l'impact climat de l'activité des entreprises des portefeuilles que nous gérons. Cette ambition se traduit également dans la décarbonation de l'activité d'Indépendance AM.

Nous avons ainsi 3 objectifs :

- 1 Investir dans un portefeuille dont l'intensité carbone est inférieure à la moyenne.
- 2 Pour les sociétés les plus intensives en émissions de GES, privilégier celles qui ont un plan de transition avec des objectifs d'intensité carbone clairs ».
- 3 Viser la neutralité carbone d'Indépendance AM à horizon 2050.

2.5 Les Objectifs de développement durable des Nations Unies

En septembre 2015, les États-membres des Nations Unies ont défini 17 objectifs de développement durable à atteindre à l'horizon 2030. Leur but général est d'« éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays », « protéger la planète » et « garantir la prospérité pour tous ». Ces objectifs servent de cadre de référence à de nombreuses politiques publiques et d'entreprise.

Indépendance AM intègre la prise en compte des Objectifs de développement durable à sa grille d'analyse lorsque les entreprises les mentionnent dans leur rapport annuel.



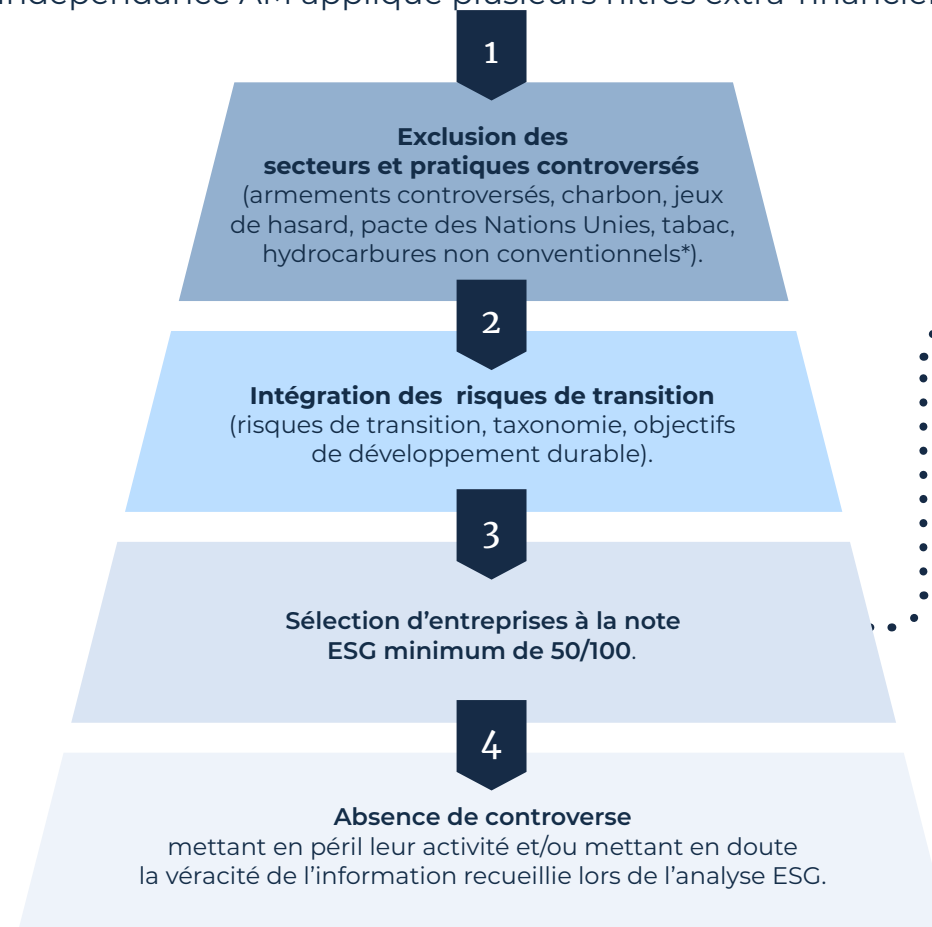
III

L'intégration des critères extra-financiers à notre analyse



Nos filtres extra-financiers

Pour la sélection de l'ensemble des portefeuilles gérés, Indépendance AM applique plusieurs filtres extra-financiers :



Indépendance AM veille à ce que cette analyse extra-financière soit réalisée à minima pour **90% des valeurs présentes en portefeuille.**

* Pour les compartiments « Indépendance – France Small & Mid et Indépendance – Europe Small »

40%

Gouvernance

- Structure et qualité de l'équipe dirigeante
- Contre-pouvoirs (indépendance du Conseil d'Administration, diversité homme/femme du Conseil...)
- Respect des actionnaires minoritaires
- Transparence et qualité des données financières
- Démarche de progrès

25%

Environnement

- Émissions de CO2
- Empreinte et intensité carbone (scope 1 et 2)
- Consommations d'énergie non renouvelable
- État de la biodiversité
- Émission d'eau
- Gestion des déchets
- Démarche de progrès

35%

Social

- Conditions de travail
- Vérification des principes du Pacte mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et présence de processus

25%

35%

- Développement de compétences
- Diversité des genres au sein du conseil d'administration
- Création d'emplois
- Démarche de progrès

3.1 Exclusion des secteurs controversés

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

La politique d'exclusion d'Indépendance AM permet de s'assurer qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur les individus, les sociétés et l'environnement.

Activités faisant l'objet d'une exclusion :



Armements controversés

Indépendance AM suit la signature par la France de :

La Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert **des mines antipersonnel** et sur leur destruction.

La Convention d'Oslo de 2008 interdisant l'emploi, la fabrication, le stockage et le transfert d'**armes à sous-munition**. Le traité n'interdit pas les ASM dites « intelligentes » c'est-à-dire disposant de mécanismes électroniques d'anti-désactivation ou d'autodestruction.

Autres armements et composants d'armements exclus :

Sont également par principe exclus de nos investissements toutes les activités impliquées dans le développement, la production, l'utilisation, l'entretien, la mise en vente, la distribution, l'importation ou à l'exportation, le stockage ou le transport des armements suivants et de leurs composants : **armements nucléaires pour les pays ne respectant pas les traités de non-prolifération, armes chimiques et bactériologiques.**



Tabac

Sont exclues toutes les entreprises productrices de tabac. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le tabac est le premier vecteur de maladies chroniques non transmissibles et la première cause de décès évitable dans le monde.

Indépendance AM a formalisé cet engagement en devenant signataire en 2018 du Tobacco-Free Finance Pledge.

Le Tobacco-Free Finance Pledge (TFFP) est une initiative qui émane de l'organisation Tobacco Free Portfolios. Le TFFP reconnaît les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, en particulier ceux sur la santé et les partenariats, et la Convention-cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



Non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)

Sont exclues les sociétés dont les activités enfreignent le Pacte Mondial des Nations Unies, un cadre d'engagement volontaire engageant au respect de dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.



Charbon

Indépendance AM soutient l'Accord de Paris de 2015 sur la lutte contre les changements climatiques, qui prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C » (article 2).

Indépendance AM a décidé d'exclure de ses investissements les sociétés :

- actives dans l'extraction de charbon
- qui ont un projet de développement de nouvelles centrales à charbon
- dont plus de 10 % de l'électricité est produite à partir de charbon ou qui n'ont pas de plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Comme 600 institutions financières et l'Autorité des Marchés Financiers, Indépendance AM s'appuie sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald, un outil d'information international qui identifie toutes les entreprises liées à l'activité charbonnière, pour appliquer cette politique d'exclusion.



Jeux de hasard

Sont exclus de nos investissements les jeux de hasard. En effet, ceux-ci peuvent occasionner des effets néfastes sur le joueur, ses proches et la communauté au sens large : rupture des liens familiaux, problèmes de santé physique ou psychologique, difficultés financières, perte d'activité professionnelle.



Hydrocarbures non conventionnels

En France, la Loi du 30 décembre 2017 découle de l'application de l'Accord de Paris sur le climat issu de la COP21 qui met fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels. Le principe est de ne plus accorder de nouveaux permis de recherches d'hydrocarbures et d'arrêter progressivement son exploitation à horizon 2040. Les hydrocarbures dits conventionnels sont le pétrole, le gaz naturel ou le charbon. Les hydrocarbures dits non conventionnels sont le gaz de schiste, les sables bitumineux ou encore le gaz de houille. Et enfin les hydrocarbures biogéniques sont le biogaz, les énergies renouvelables issue de la méthanisation.

De ce constat, Indépendance AM a décidé d'exclure de ses investissements les hydrocarbures non conventionnels pour les compartiments Indépendance – France Small & Mid et Indépendance – Europe Small.

Visant à préparer en parallèle sa transition écologique et à instaurer un modèle énergétique durable, Indépendance AM se fixe comme objectif 2040, une sortie totale des énergies fossiles conventionnelles.

Autres exclusions

Nous excluons également par principe certains secteurs aujourd'hui absents de notre périmètre d'investissement (PME cotées européennes) : fourrures animales, pornographie, drogues. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction de la présence sur le marché coté européen de nouvelles entreprises actives dans des secteurs controversés dont l'activité ne correspond pas à notre éthique de l'investissement.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

3.2 Intégration des risques de transition

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Les risques de transition résultent de la mise en place d'un modèle économique bas carbone. **Nous ajoutons ce diagnostic à l'analyse stratégique de l'entreprise** afin d'éviter une baisse de la valeur des actifs et/ou de saisir des opportunités économiques sur le long-terme.

Exemples de risques de transition :

- une impossibilité de réduction des émissions ou d'adaptation aux règles de décarbonisation
- des engagements de réduction sans plan d'action clair
- une dépréciation des actifs dues à l'application des règles de décarbonisation

L'équipe Investissement intègre les risques de transition à son processus de prise de décision en matière d'investissement au cas par cas, à travers la réglementation, les marchés, la technologie et la réputation.

Elle aligne ses investissements sur une trajectoire bas-carbone pour limiter l'incertitude et protéger nos investisseurs des effets du réchauffement climatique et des effets de transition.

Sont intégrés à notre analyse :

1

La réglementation

Taxe carbone, obligation des reporting

2

Les marchés

Coût et accès aux matières premières, comportement des consommateurs

3

Les technologies

Évolution de l'innovation et incertitude de l'investissement vers la R&D

4

La réputation

Modification des préférences des consommateurs, communication sur l'information

3.3 Intégration des critères ESG

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

L'analyse de critères ESG fait partie intégrante de notre processus d'analyse fondamentale des entreprises.

Elle nous permet **d'approfondir notre connaissance des entreprises** et de mieux évaluer les risques afin de prendre les meilleures décisions d'investissement.

Elle **met également en lumière les entreprises porteuses des meilleures pratiques** à même de favoriser une performance pérenne, ainsi que celles qui sont moins avancées mais qui ont engagé une démarche de progrès prometteuse.

Nous avons retenu plus de 30 critères ESG, qualitatifs et quantitatifs, issus d'analyses internes et de données externes. Ces données sont enrichies et complétées par les rencontres régulières de l'équipe d'investissement avec les dirigeants des entreprises que nous suivons.

La moyenne pondérée des 30 critères, répartis en 13 catégories, permet de définir une notation. Cette note ESG présentée lors des Comités d'Investissement doit être supérieure ou égale au **seuil minimum de 50/100**.

Objectifs 2025 : poursuite de l'intégration des critères extra-financiers

La Commission européenne prévoit de lancer en février un **projet omnibus** visant à harmoniser et coordonner les différentes réglementations en cours d'élaboration en matière de durabilité (CSRD, SFDR et la Taxonomie). L'objectif ne serait pas de réduire les ambitions mais plutôt d'accélérer le passage à l'action. Rappelons que l'année 2024 a marqué, à l'échelle mondiale, le dépassement du seuil de 1.5°C.

Le choix des 30 indicateurs retenus relève de l'intérêt intrinsèque de chaque critère, mais aussi de la fréquence de divulgation de ces informations par les PME-ETI cotées, cœur de notre univers investissement.

Catégorie	Critères	Indicateurs
Gouvernance	Structure et qualité de l'équipe dirigeante	- Légitimité / expérience dans le métier - Historique de performance - Diversité homme/femme du comité exécutif - Transparence des critères de rémunération - Stabilité équipe dirigeante à 5 ans ou bon plan de succession
	Contre-pouvoirs	- Sources de contre-pouvoirs au sein du Conseil - Niveau d'indépendance du conseil d'administration - Diversité homme/femme du conseil d'administration
	Respect des actionnaires minoritairesw	- Alignement d'intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires - Transparence de l'information financière - Accessibilité de l'équipe dirigeante pour l'équipe d'investissement d'Indépendance AM
	Démarche de progrès	- Démarche de progrès vers les meilleures pratiques de gouvernance - Impulsion d'une dynamique de progrès par la direction sur l'ensemble des enjeux ESG de l'entreprise
Social	Conditions de travail	- Satisfaction et bien-être des collaborateurs - Protection et sécurité de l'emploi - Dispositifs de partage des bénéfices
	Développement de compétences	- Politique de formation des salariés - Plans de gestion de carrières
	Diversité de l'effectif	- Promotion de la diversité et l'égalité des chances au sein de l'entreprise - Diversité homme/femme au sein de l'effectif - Représentativité des femmes au sein de l'effectif cadre - Emploi de salariés en situation de handicap
	Création d'emplois	- Création de nouveaux emplois par l'entreprise
	Démarche de progrès	- Démarche de progrès vers les meilleures pratiques sociales
Environnement	Emissions de CO2	- Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2)
	Consommation d'énergie	- Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise
	Gestion eau et déchets	- Dispositifs de gestion de l'eau et de tri des déchets
	Démarche de progrès	- Démarche de progrès en faveur de l'environnement (baisse des consommations, gestion des déchets) - Réduction des niveaux d'émissions de CO2 et des consommations d'énergie

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

3.4 Analyse des controverses

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

L'analyse des controverses permet d'**identifier des risques extra-financiers additionnels** des entreprises qui ne seraient pas reflétés dans l'analyse ESG décrite précédemment mais qui pourraient affecter sa valeur financière et/ou la pérennité de son développement.

Les controverses peuvent en effet mettre en lumière certaines pratiques des entreprises et de leurs dirigeants qui seraient en décalage avec leurs déclarations et les informations qu'ils mettent à disposition du public : impact caché sur l'environnement, non-respect de la réglementation, amendes, corruption, risque de réputation...

Veille des controverses

L'équipe investissement réalise une veille des controverses à partir de différentes sources externes.

Ce suivi s'appuie en premier lieu sur l'outil d'analyse des controverses d'**Agama Advisors** (Cascade) afin d'identifier et de limiter les techniques et moyens permettant de blanchir de l'argent et de financer des entreprises criminelles (dispositifs LCB-FT).

Cette information est complétée par **une veille permanente de la presse quotidienne et spécialisée** pour l'ensemble des entreprises des portefeuilles réalisée par l'équipe d'investissement et complétée par **EthiFinance** (SESAMm).

À partir de cette évaluation, le risque de controverse des entreprises analysées est défini selon trois niveaux en fonction de l'existence de controverses et de leur la nature :

Absence de controverses identifiées

Controverses de risque moyen

Controverses de risque grave

Décision du Comité d'investissement

Le résultat de l'analyse des controverses est mobilisé par le Comité d'Investissement pour tout nouvel investissement.

Sont considérées comme **des controverses graves** les controverses mettant en péril la pérennité de l'activité d'une entreprise et/ou mettant en doute la véracité de l'information recueillie lors de l'analyse ESG. Elles constituent un **facteur d'exclusion systématique** par le Comité d'Investissement.

Une controverse de risque moyen fait l'objet d'une mise sous surveillance renforcée, notamment pour la mise en œuvre de la politique de vote de la société aux assemblées générales ([voir notre Politique de vote](#)).

En cas d'émergence d'une controverse grave nouvelle pour une entreprise d'un des portefeuilles gérés par Indépendance AM, le Comité d'Investissement prendra une décision de désinvestissement à un rythme qui tienne compte des conditions de marchés.

IV

Politique d'engagement actionnarial



I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

En qualité d'actionnaire de long terme, Indépendance AM a à cœur d'encourager les entreprises dans leur progression vers les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance en engageant un dialogue ouvert.

Cette démarche s'appuie sur **un dialogue constructif** avec les dirigeants des entreprises de nos portefeuilles et sur la mise en œuvre d'une **politique de vote cohérente** avec ces objectifs d'amélioration.

Nous nous attachons par ailleurs **à partager de façon transparente avec nos investisseurs la synthèse des votes** exprimés lors des assemblées générales ainsi que le suivi des évolutions de performance ESG des entreprises des portefeuilles.



Un dialogue constructif avec les entreprises

Indépendance AM réalise des investissements minoritaires dans des entreprises cotées de petite et moyenne taille. Ces entreprises sont fréquemment contrôlées par un actionnaire familial de référence.

En raison de la nature minoritaire des investissements d'Indépendance AM, la mise en œuvre de la politique de vote aux assemblées générales peut s'avérer peu efficace si elle n'est pas accompagnée d'un dialogue ouvert et constructif avec les dirigeants des entreprises, afin de promouvoir ces principes de la manière la plus pragmatique et pertinente possible, en tenant compte des enjeux et des contraintes qui leur sont propres.

Nous organisons plus de 500 rencontres par an avec les dirigeants des entreprises à l'occasion de publications de résultats, conférences, entretiens ciblés et visites de site. Ces rencontres sont des occasions d'encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques et à faire preuve de plus de transparence.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Notre politique de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles gérés par Indépendance AM fait partie intégrante de notre ambition de proposer à nos investisseurs une gestion performante, durable et responsable.

La mise en œuvre de notre politique de vote témoigne du rôle d'actionnaire actif que nous entendons jouer et de l'importance que nous accordons à l'ensemble des enjeux ESG, facteurs d'une performance pérenne.

L'analyse extra-financière menée lors du processus de sélection a notamment permis de valider la compétence de l'équipe dirigeante et l'adéquation de la structure de gouvernance. Nous n'avons ainsi pas de raison d'être à priori en opposition fondamentale avec l'équipe dirigeante lors des assemblées générales. Cependant, nous faisons preuve de la plus grande vigilance et étudions avec attention toutes les résolutions présentées, en particulier celles susceptibles d'être défavorables aux intérêts des actionnaires minoritaires, à ceux de l'entreprise et de sa durabilité.

Le détail de la politique de vote d'Indépendance AM est disponible sur notre site internet.

Mise en œuvre de la politique de vote

Indépendance AM veille à exercer ses droits de vote à minima pour 90 % des valeurs présentes en portefeuille.

Lors de chaque assemblée générale, l'agence de conseil de vote ISS analyse toutes les résolutions et applique la politique de vote d'Indépendance AM. Nos équipes d'Investissement et de Conformité s'assurent ensuite que les votes sont exécutés en conformité avec notre politique.

En cas de controverse de risque moyen identifié ([voir page 23](#)), l'entreprise fait l'objet d'une surveillance renforcée. Les résolutions liées à cette controverse font alors l'objet d'une analyse approfondie, afin de s'assurer que des actions correctives efficaces sont prises par l'entreprise pour remédier au problème identifié.

Rapports de votes

Indépendance AM publie chaque année un rapport détaillant l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus. Ce rapport de votes est disponible sur notre site Internet.

Éthique dans la pratique de l'investissement

L'ambition d'Indépendance d'Agir en Investisseurs Responsables se traduit en premier lieu dans la construction et la vie des portefeuilles par la prise en compte de critères extra-financiers et la mise en œuvre d'une politique d'engagement actionnarial. Nous sommes cependant convaincus que cette ambition ne peut avoir un impact sociétal positif qu'en étant accompagnée d'une pratique éthique de l'investissement.

5.1 Une gestion de conviction de long terme

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

L'éthique d'investissement d'Indépendance AM se manifeste par la mise en œuvre d'une gestion de conviction de long terme, ce qui implique **une rotation faible des participations du portefeuille avec une durée d'investissement moyenne supérieure à 4 ans. Cette gestion est guidée par la valorisation fondamentale des entreprises plutôt que par une logique spéculative de court terme.**

Nous sommes convaincus qu'une politique d'engagement actionnarial ne peut avoir une influence positive que si elle est mise en œuvre avec constance sur plusieurs années.

La mise en œuvre de notre engagement actionnarial s'effectue en effet dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif avec les dirigeants des entreprises, qui nous permet d'encourager les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux, sociétaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à avoir plus de transparence sur les moyens mis en œuvre, les axes de progrès et les résultats obtenus.

La promotion de ces principes se fait nécessairement dans la durée. Il en va de même pour le suivi d'axes de progrès et l'obtention d'améliorations significatives.

5.2 Tenue à l'écart des bulles spéculatives identifiées

En tant qu'Investisseurs Responsables, nous estimons qu'**il est de la responsabilité sociétale d'Indépendance AM de ne pas participer à des bulles spéculatives.**

Nous nous tenons ainsi volontairement à l'écart des entreprises dont la valorisation élevée est fondée sur des effets de mode ou des logiques clairement spéculatives.

« Le fait de participer sciemment à ces spirales spéculatives identifiées n'est pas compatible avec notre éthique de l'investissement ».

5.3 Un suivi transparent de la performance ESG

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Notre éthique de l'investissement implique la plus grande transparence vis-à-vis des investisseurs qui nous font confiance.

Depuis 1992, nous nous attachons pour cela à **publier l'inventaire complet de nos portefeuilles chaque mois de façon lisible et accessible**. Cet inventaire est disponible sur le site Internet du fonds Indépendance sous l'onglet Nos Fonds « Indépendance – France Small & Mid » et « Indépendance – Europe Small ».

Chaque investisseur reçoit l'information de la totalité des investissements présents dans nos portefeuilles à chaque fin de mois et peut ainsi s'assurer en toute transparence que ceux-ci répondent à notre politique d'investissement et à notre ambition de proposer une gestion performante, durable et responsable.

Les indicateurs de performance ESG sont publiés dans notre Rapport d'Investissement Responsable produit annuellement à partir de l'année 2020 pour l'ensemble de nos portefeuilles.

Prochaines étapes...

Face à l'instabilité réglementaire, Indépendance AM poursuit sa démarche de responsabilité sociale et environnementale, tout en intensifiant le dialogue avec les entreprises en portefeuilles.

« Cette transparence permet aux investisseurs d'apprécier les transformations et progrès ESG accomplis par les entreprises de nos portefeuilles ».

5.4 Les actions d'engagement en lien avec ces indicateurs

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Le suivi des indicateurs cités ci-dessus permet d'identifier les marges de progrès des entreprises de portefeuille sur ces enjeux extra-financiers.

« Ces indicateurs constituent aussi pour l'équipe d'investissement un outil de communication essentiel lors de nos rencontres régulières avec les dirigeants des entreprises du portefeuille. »

Ces rencontres sont des occasions d'encourager les entreprises à prendre en compte les enjeux de gouvernance, sociaux, sociétaux et environnementaux, à adopter de meilleures pratiques et à avoir plus de transparence sur les moyens mis en œuvre, les axes de progrès et les résultats obtenus.

5.5 Indicateurs retenus

Les indicateurs de performance ESG retenus pour ce suivi reposent sur une sélection restreinte de données tangibles et mesurables plutôt que sur des éléments qualitatifs afin de pouvoir appréhender de façon objective les progrès faits par les entreprises sur les enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance et de droits humains.

« Ces indicateurs sont mesurés sur les 3 derniers exercices disponibles afin de refléter l'évolution de la performance ESG des entreprises des portefeuilles dans le temps ».

Les indicateurs retenus et leur évolution sur 3 ans pour le suivi de la performance ESG sont les suivants...

Les indicateurs retenus et leur évolution sur 3 ans pour le suivi de la performance ESG :

I. Notre démarche d'investissement responsable II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG III. L'intégration des critères extra-financiers IV. Politique d'engagement actionnarial V. Éthique dans la pratique de l'investissement VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies VIII. Informations en matière de durabilité IX. Actions d'engagement	GOUVERNANCE	Contre-pouvoirs	Indépendance du conseil d'administration : taux d'indépendance moyen du Conseil Représentation des salariés au Conseil : Présence de représentants des salariés au Conseil
		Respect des actionnaires minoritaires	Alignement d'intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires minoritaires : part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants Accessibilité de l'équipe dirigeante pour notre équipe d'investissement : nombre de rencontres avec l'équipe d'investissement au cours de l'année
			Féminisation des organes de Direction, volontarisme des entreprises sur la parité : part de femmes au conseil d'administration, part de femmes au comité exécutif
		Féminisation de la Direction	
	SOCIAL	Diversité de l'effectif	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre, indicateur de la capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de l'entreprise : ratio part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif : écart entre la représentation des femmes au sein de l'exécutif et dans l'effectif global. Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap.
			Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié. Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes pour les salariés et capacité de l'entreprise à préserver l'emploi : taux d'absentéisme et taux de rotation de l'emploi.
		Conditions de travail et développement des compétences	
		Créations d'emplois	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : taux de croissance des effectifs sur 3 ans.
	ENVIRONNEMENTAL	Émission de gaz à effets de serre (intensité carbone)	Indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (périmètre 2) : émissions de CO2 moyen (périmètre 1 et 2) par million d'euros de Chiffre d'Affaires.
		Consommation d'énergie	Indicateur sur la consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par million d'euros de Chiffre d'Affaires.
		Démarche de progrès	Formalisation de démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : politique environnementale, plans d'actions en faveur des économies d'énergie, de réduction des GES et de meilleure gestion des déchets et initiatives/actions pour diminuer la quantité d'intrants/consommables (hors énergie) et de déchets.

Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

6.1 La composition du compartiment
de notre Sicav

6.2 L'impact Gouvernance des entreprises

6.3 L'impact Social des entreprises

6.4 L'impact Environnemental des entreprises

6.1 La composition du compartiment de notre Sicav

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

France Small & Mid en date du 31/12/2024

Société	Catégorie	Secteur	Sous Secteur	ISIN	Pays
ALTEN	Service	Technologies de l'information	Conseils aux techno. de l'info. et autres services	FR0000071946	FR
AUBAY	Service	Technologies de l'information	Conseils aux techno. de l'info. et autres services	FR0000063737	FR
COFACE	Service	Finance	Assurance incident, accident et risques divers (IARD)	FR0010667147	FR
COVIVIO HOTELS	Service	Immobilier	SIIC hôtel et lieu de villégiature	FR0000060303	FR
CRIT	Service	Industrie	Services liés aux ressources humaines et à l'emploi	FR0000036675	FR
DAMICO	Industrie	Industrie	Transport maritime	LU2592315662	LU
DASSAULT AVIATION	Industrie	Industrie	Aérospatiale et défense	FR0014004L86	FR
DEKUPLE	Service	Services de communication	Publicité	FR0000062978	FR
DELTA PLUS	Industrie	Industrie	Services et fournitures de bureau	FR0013283108	FR
DERICHEBOURG	Industrie	Industrie	Services liés à l'environnement et aux locaux	FR0000053381	FR
EIFFAGE	Industrie	Matériaux	Matériaux de construction	FR0000130452	FR
ELECTRICITE DE STRASBOURG	Industrie	Services aux collectivités	Électricité	FR0000031023	FR
ELIS	Industrie	Industrie	Services d'aide divers	FR0012435121	FR
ESSO	Industrie	Énergie	Raffinage et commercialisation de pétrole et de gaz	FR0000120669	FR
FLEURY MICHON	Industrie	Biens de consommation de base	Aliments et viandes conditionnés	FR0000074759	FR
FOUNTAIN PAJOT	Industrie	Consommation discrétionnaire	Produits de loisirs	FR0010485268	FR
GEVELOT	Industrie	Industrie	Machines industrielles	FR0000033888	FR
GL EVENTS	Service	Industrie	Services d'aide divers	FR0000066672	FR
GROUPE GUILLIN	Industrie	Matériaux	Conteneurs en verre ou en métal	FR0012819381	FR
GRUPO CATALANA OCCIDENTE	Service	Finance	Assurances multirisques	ES0116920333	ES
HOEGH AUTOLINERS	Distribution	Transport	Transport maritime pour automobiles	NO0011082075	NO
IPSOS	Service	Services de communication	Publicité	FR0000073298	FR
JACQUET METAL	Distribution	Industrie	Sociétés commerciales et distributeurs commerciaux	FR0000033904	FR
LDC	Industrie	Biens de consommation de base	Aliments et viandes conditionnés	FR001400SF56	FR
MAUREL & PROM	Industrie	Énergie	Exploration et production de pétrole et de gaz	FR0000051070	FR
MERSEN	Industrie	Industrie	Composants et équipement électriques	FR0000039620	FR
MOULINVEST	Industrie	Industrie	Produits pour l'industrie du bâtiment	FR0011033083	FR
NEXANS	Industrie	Industrie	Composants et équipement électriques	FR0000044448	FR
NRJ	Service	Services de communication	Radiotélévision	FR0000121691	FR
POUJOULAT	Industrie	Industrie	Produits pour l'industrie du bâtiment	FR0000066441	FR
PUBLICIS	Service	Services de communication	Publicité	FR0000130577	FR
QUADIENT	Industrie	Technologies de l'information	Matériel, stockage et périphériques technologiques	FR0000120560	FR
REXEL	Distribution	Industrie	Sociétés commerciales et distributeurs commerciaux	FR0010451203	FR
RHEINMETALL	Industrie	Industrie	Aérospatiale et défense	DE0007030009	ALL
SBM OFFSHORE	Industrie	Énergie	Équipements et services liés au pétrole et au gaz	NL0000360618	NL
SCOR	Service	Finance	Réassurance	FR0010411983	FR
SOPRA STERIA	Service	Technologies de l'information	Conseils aux techno. de l'info. et autres services	FR0000050809	FR
STEF	Distribution	Industrie	Transport routier	FR0000064271	FR
SWORD GROUP	Service	Technologies de l'information	Conseils aux techno. de l'info. et autres services	FR0004180578	LU
TECHNIP ENERGIES	Service	Énergie	Équipements et services liés au pétrole et au gaz	NL0014559478	FR
TECNICAS REUNIDAS	Service	Énergie	Équipements et services liés au pétrole et au gaz	ES0178165017	ES
TF1	Service	Services de communication	Radiotélévision	FR0000054900	FR
TRIGANO	Industrie	Consommation discrétionnaire	Constructeurs automobiles	FR0005691656	FR
VALLOUREC	Industrie	Énergie	Équipements et services liés au pétrole et au gaz	FR0013506730	FR
VICAT	Industrie	Matériaux	Matériaux de construction	FR0000031775	FR
VIEL ET COMPAGNIE	Service	Finance	Services bancaires d'investissement et courtage	FR0000050049	FR
WORLDLINE	Service	Technologies de l'information	Traitement des données et services externalisés	FR0011981968	FR

47 Investissements

67 /100 Note ESG

98% de couverture de notation ESG

Les 10 investissements principaux

Société	Poids
Nexans	5%
Technip energies	4%
Rheinmetall	4%
Publicis	3%
Elis	3%
Viel et compagnie	3%
Dassault aviation	3%
Groupe guillin	3%
Scor	3%
Sopra steria	3%

6.2 L'impact Gouvernance des entreprises

Contre-pouvoirs

Le compartiment agit sur une classe d'actif où les entreprises sont souvent familiales car elles se caractérisent par leur flexibilité, des relations durables et une mise en valeur du facteur humain fort. Ces entreprises s'avèrent plus pérennes. Notons un taux d'indépendance moyen du Conseil à 44% des sociétés en portefeuille en 2024 identique à celui de l'échantillon.

La représentation des salariés au Conseil voit encore une nette amélioration cette année avec un taux de 62%. En France, depuis le 1er janvier 2020 avec la mise en application de la loi Pacte, toute entreprise de plus de 1000 salariés en France ou 5000 salariés si la société a des filiales à l'étranger et dont le conseil de direction est constitué de plus de huit administrateurs doit obligatoirement inclure deux représentants des salariés.

En France, la moyenne des entreprises cotées françaises ayant au moins un représentant des salariés au Conseil en 2024 est de 56%. Cette présence d'administrateurs salariés est enrichissante car elle apporte une vision interne de l'entreprise permettant au Conseil d'Administration de mieux mesurer les problématiques auxquelles les entreprises sont confrontées (questions sociales, besoins d'investissement/ressources).

Respect des actionnaires minoritaires

Nous notons un léger recul en 2024 du poids des fondateurs, famille et dirigeants dans la part du capital détenue dans les sociétés en portefeuille. La détention moyenne du capital des sociétés par les fondateurs s'établit à 32% contre 36% dans notre échantillon.

Nous sommes très satisfaits de la très grande disponibilité dont font preuve les dirigeants des entreprises du portefeuille pour notre équipe d'investissement. Pour chaque société, nous parvenons en moyenne à les rencontrer 3 à 8 fois par an à l'occasion des publications de résultats, de conférences, d'entretiens privés (roadshow) et de visites de site.

Féminisation des organes de Direction

La loi Copép-Zimmermann de 2011 prévoit une proportion de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des moyennes et grandes entreprises supérieure ou égale à 40%. Ici le taux est égal à

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol.
			N	N-1	N-2	
CONTRE-POUVOIRS	Indépendance du conseil d'administration : taux d'indépendance moyen du Conseil	44%	44%	41%	40%	↗
	Représentation des salariés au Conseil : présence de représentants des salariés au Conseil	56%	62%	57%	60%	↗
RESPECT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	Alignement d'intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires minoritaires : part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants	36%	32%	35%	34%	↘
	Accessibilité de l'équipe dirigeante pour notre équipe d'investissement : nombre moyen de rencontres avec l'équipe d'investissement au cours de l'année	n.m.	4	4	3	↗
FÉMINISATION DE LA DIRECTION	Féminisation des organes de Direction, volontarisme des entreprises sur la parité : part de femmes au Conseil	41%	43%	42%	45%	↘
	Féminisation des organes de Direction, volontarisme des entreprises sur la parité : part de femmes au comité exécutif	27%	23%	19%	16%	↗

* Moyenne année N des 326 ETI Françaises cotées, notées par Ethifinance

43% au sein du portefeuille et 41% dans l'échantillon.

Pour ce qui est des Comités Exécutifs, les entreprises élargissent le nombre moyen des membres de cette instance. C'est une façon de répondre à la loi « Rixain » du 24 décembre 2021 qui cherche à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les hommes et les femmes. La législation vise une proportion de 30% de femmes dans ces instances dirigeantes au 1er mars 2026. Le taux est passé de 26% à 27% dans l'échantillon. Nous ne pouvons que constater le grand retard des sociétés du portefeuille avec une part de 23% en 2024. Remarquons toutefois une nette progression entre 2021 et 2023 passant de 16% à 23%.

6.3 L'impact Social des entreprises

Diversité des effectifs

Nous constatons tant pour les sociétés du portefeuille que pour la moyenne des PME-ETI cotées en France et dans la moyenne de notre échantillon, un écart entre la représentation des femmes dans l'effectif global et leur représentation dans l'effectif cadre. Ce ratio est aujourd'hui de 0.9 ce qui signifie que pour une entreprise qui emploie 50% de femmes et 50% d'hommes, il y a en moyenne 45% de femmes cadres contre 55% d'hommes cadres au sein de l'effectif.

La part des salariés en situation de handicap de 3.1% pour les sociétés du portefeuille reste faible. Il convient de rappeler qu'en France, tout employeur d'au moins 20 salariés, doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6% de l'effectif total (il doit sinon verser une contribution annuelle à l'Agefiph). La marge de progrès reste donc importante alors que malgré les incitations publiques, le taux de chômage des personnes actives en situation de handicap est de 12% en France (source : Insee). Encore un tiers des sociétés en portefeuille ne communiquent pas sur cette question.

Conditions de travail et développement des compétences

Nous observons une reprise dans le nombre moyen d'heures de formation par salarié au cours des trois dernières années. Les heures de formation sont non seulement un moyen de développer les compétences individuelles des salariés, mais elles permettent de développer une véritable culture de l'apprentissage au sein des entreprises en favorisant l'innovation par la formation.

Globalement, les arrêts de travail sont en légère baisse. Il y a bien sûr des disparités par catégories socio-professionnelle mais également par catégorie d'âge où les salariés âgés (+ de 60 ans) sont plus absents et par sexe, les femmes sont plus touchées que les hommes. En termes de secteur d'activité, et surtout côté structure, les PME sont plus affectées que les grandes entreprises en raison de l'absence de politique de prévention.

Les taux de rotation de l'emploi en 2024 ont été stables dans l'échantillon. L'attrait pour le nomadisme professionnel devient un mode de travail qui offre de nombreuses opportunités sur les plans professionnel et personnel.

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol.
			N	N-1	N-2	
DIVERSITÉ DE L'EFFECTIF	Représentation des femmes au sein de l'effectif cadre : part des femmes dans l'effectif cadre / part des femmes dans l'effectif	0,69	0,96	0,96	0,75	↗
	Capacité de l'entreprise à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise : part des salariés en situation de handicap	2,34%	3,1%	3,3%	3,3%	↘
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Capacité de l'entreprise à développer les compétences de ses salariés : nombre moyen d'heures de formation par salarié	17	20	18	16	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes : taux d'absentéisme	3,8%	4,3%	4,6%	4,7%	↗
	Capacité de l'entreprise à développer des conditions de travail satisfaisantes/préserver l'emploi : taux de rotation de l'emploi	18,4%	15%	17,1%	15,1%	=
CRÉATIONS D'EMPLOIS	Capacité de l'entreprise à générer des emplois sur les 3 dernières années : croissance moyenne nette des effectifs sur 3 ans	n.a.	15,2%			↗

* Moyenne année N des 326 ETI Françaises cotées, notées par Ethifinance

Créations d'emplois

En dépit d'un environnement incertain, les entreprises du portefeuille ont fortement contribué à la création nette d'emplois en France au cours des trois dernières années. Les effectifs de ces entreprises ont cru en moyennes de +15%.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

6.4 L'impact Environnemental des entreprises

Disponibilité et comparabilité des données :

Plusieurs caractéristiques des données environnementales publiées par les sociétés rendent les comparaisons entre ces dernières particulièrement difficiles ou peu pertinentes :

- **Taux de diffusion des informations** : le taux de diffusion des données d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de consommation d'énergie reste faible en France. Il est de 65% pour les émissions de GES (89% pour les sociétés du portefeuille), et de 60% pour les consommations d'énergie (66% pour les sociétés du portefeuille).
- **Périmètre choisi pour les informations publiées** : pour les émissions de GES directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2), un certain nombre de sociétés publient des informations sur un périmètre restreint de leur activité, par exemple uniquement leurs usines en France, et non sur la totalité de leurs activités.
- **Natures des activités** : les émissions de GES et les consommations d'énergie varient considérablement d'un secteur d'activité à l'autre. Il y a peu d'intérêt à comparer les émissions de GES et les consommations d'énergie d'une société industrielle avec celles d'une société de service. Nous nous refusons d'ailleurs par principe à exclure de nos portefeuilles des sociétés industrielles dans l'unique but de diminuer les niveaux de consommations agrégés des sociétés du portefeuille. Cela reviendrait pour nous à considérer que ces entreprises n'ont pas leur place en France alors qu'il semble clair qu'une délocalisation de leurs productions dans des pays émergents reviendrait en réalité à augmenter les émissions globales de GES par l'utilisation d'une énergie plus « carbonée », auxquelles viendraient s'ajouter les émissions liées au transport de ces produits vers la France.

Nous faisons donc volontairement le choix de ne pas comparer les données de consommations et d'émissions agrégées du portefeuille avec une moyenne mais plutôt de nous concentrer sur l'évolution de ces données sur un périmètre stable.

Émissions de gaz à effet de serre

Nous observons une baisse des émissions de GES (en tonnes de CO2 équiv.) par M€ de Chiffre d'Affaires des sociétés du portefeuille au cours des 3 dernières années à périmètre constant. Des sociétés

		Moyenne ETI cotées*	Années			Évol.
			N	N-1	N-2	
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE	Emissions de gaz à effet de serre (GES) directes (périmètre 1) et indirectes (périmètre 2) : émissions de GES (tonnes CO2 équ.) moyen par M€ de C.A.	94	121	150	128	↗
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE	Consommation d'énergie générée par l'activité de l'entreprise : consommation d'énergie en MWh par M€ de C.A.	284	351	506	899	↗
DÉMARCHE DE PROGRÈS	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : plan d'actions en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	80%	98%	96%	89%	↗
	Démarches de progrès et initiatives en faveur de l'environnement : initiatives/ actions pour diminuer la quantité d'intrants/ consommables et de déchets.	69%	96%	87%	94%	↗

* Moyenne année N des 326 ETI Françaises cotées, notées par Ethifinance

comme Viel & Cie qui a conduit, pour la première fois, un bilan carbone au titre de son année 2023 ou encore des sociétés comme Vicat, société spécialisée dans la production et la commercialisation de ciment, de béton et de granulats, a vu ses émissions de GES par M€ de chiffre d'affaires diminuer de plus de 20% en 3 ans.

Consommation d'énergie

La tendance est plus marquée pour les consommations d'énergie en MWh par M€ de Chiffres d'Affaires. Ce souci de baisse des consommations, à la fois écologique et économique, est aujourd'hui partagé par une partie importante des sociétés du portefeuille. Le niveau plus élevé de consommation d'énergie dans le portefeuille que dans l'échantillon provient d'une surpondération des entreprises industrielles les plus consommatrices d'énergie (secteur de l'énergie, du ciment, de l'acier).

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Démarche de progrès

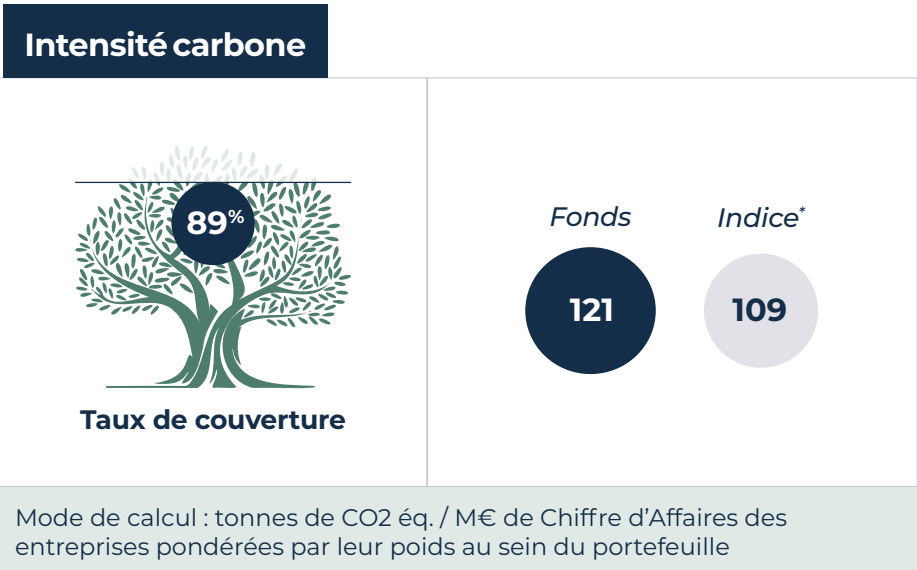
Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à avoir formalisé et mis en œuvre des démarches de progrès et des initiatives en faveur de l'environnement. 98% des entreprises du portefeuille ont désormais adopté un plan d'actions en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. 96% d'entre elles ont des initiatives ou des actions pour diminuer la quantité d'intrants consommables (hors énergie) et de déchets dans le cadre de leur activité.

L'impact Climat de l'activité des entreprises

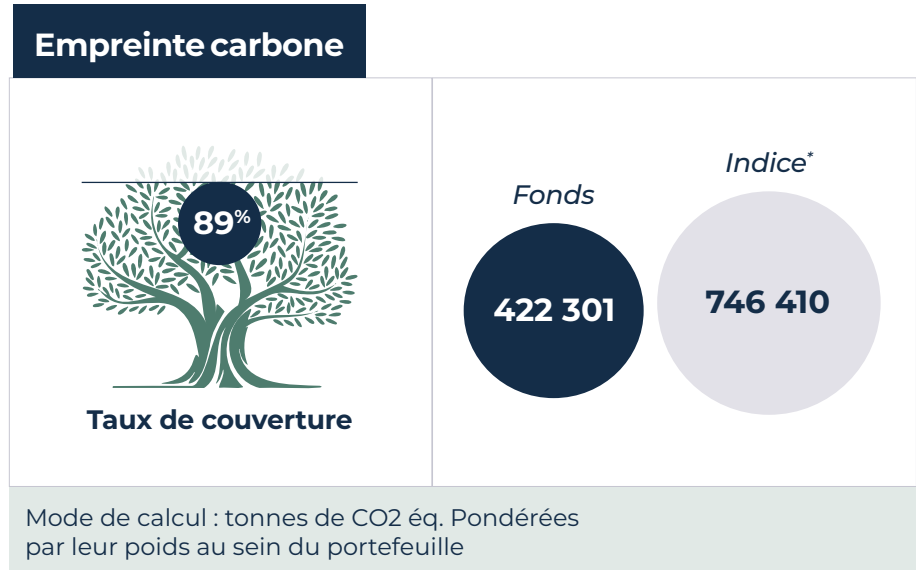
Indépendance AM réalise les calculs des émissions de gaz à effet de serre exprimées en tonnes équivalent CO2 fondés sur les émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des entreprises. Le résultat obtenu permet d'apprécier l'impact « climat-carbone » de l'activité des entreprises du portefeuille.

- **Emissions scope 1** : les émissions directes correspondant aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations bâtiments...).
- **Emissions scope 2** : Ces émissions sont celles générées indirectement par l'activité de l'entreprise, elles incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.

L'auto-décarbonation implique de mesurer l'intensité des émissions du portefeuille par rapport à un indice de référence. Notons qu'ici, le fonds a une intensité carbone de 121 contre 109 pour son univers. A titre indicatif, l'univers compte presque autant de sociétés de services que d'industries.

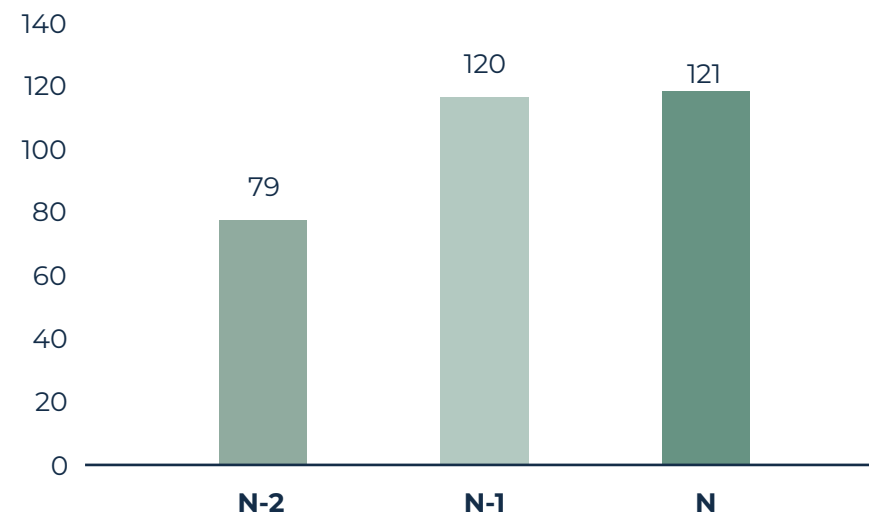


*Indice : MSCI France Small Cap avec un taux de couverture de 96%

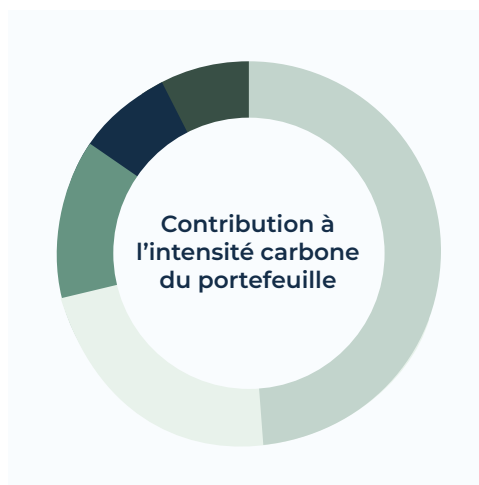
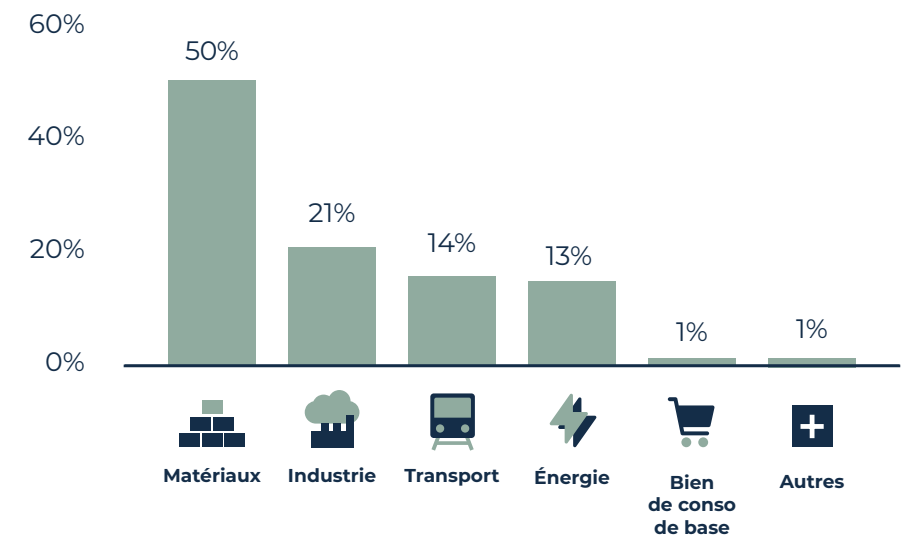


Analyse des évolutions et contributions

Analyse des évolutions et contributions



Contributions à l'intensité carbone par secteur



SOCIÉTÉ	Secteur	Contribution à l'intensité carbone du portefeuille	Poids dans le portefeuille	Intensité CO2 (tonnes CO2/M€ CA)
Vicat	Matériaux	48%	1,22%	4750
Hoegh Autoliners	Transport	14%	2,07%	790
Damico	Industrie	9%	1,14%	938
Maurel & Prom	Énergie	6%	3,12%	235
Vallourec	Énergie	5%	2,35%	251

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Les objectifs de développement durable des Nations Unies

Indépendance AM intègre la prise en compte des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à sa grille d'analyse lorsque les entreprises les mentionnent dans leur rapport annuel.



Tableau des ODD de l'ONU couverts par les entreprises du compartiment rangés par ordre de pondération décroissante :

Objectifs de dév. durable	Sociétés en portefeuille concernées par l'ODD	Poids du comp.	Objectifs de dév. durable	Sociétés en portefeuille concernées par l'ODD	Poids du comp.	Objectifs de dév. durable	Sociétés en portefeuille concernées par l'ODD	Poids du comp.
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Alten, Aubay, Coface, Crit, Dassault Aviation, Dekuple, Derichebourg, Eiffage, Elis, Esso, Fontaine Pajot, GL Events, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Hoegh Autoliners, Ipsos, LDC, Mersen, Nexans, Publicis, Rexel, Rheinmetall, SBM Offshore, Scor, Sopra Steria, Stef, Sword Group, Technip Energies, Tecnicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	78%	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Alten, Aubay, Coface, Crit, Dekuple, Derichebourg, Eiffage, Elis, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Hoegh Autoliners, Ipsos, Mersen, Nexans, Publicis, Quadient, Rexel, Rheinmetall, SBM Offshore, Scor, Sopra Steria, Stef, Sword Group, Technip Energies, Vallourec, Vicat	67%	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Derichebourg, Eiffage, Elis, Esso, Fleury Michon, Fontaine Pajot, GL Events, Groupe Guillin, Hoegh Autoliners, LDC, Mersen, Nexans, Rexel, Rheinmetall, Sopra Steria, Technip Energies, Vallourec, Vicat	44%
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Alten, Aubay, Coface, Crit, Dassault Aviation, Dekuple, Delta Plus, Derichebourg, Eiffage, Elis, Esso, Fontaine Pajot, GL Events, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Hoegh Autoliners, Ipsos, LDC, Mersen, Nexans, Publicis, Quadient, Rexel, Rheinmetall, SBM Offshore, Sopra Steria, Stef, Sword Group, Technip Energies, Tecnicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	76%	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Alten, Aubay, Coface, Crit, Dassault Aviation, Dekuple, Delta Plus, Derichebourg, Eiffage, Elis, Esso, Fleury Michon, Fontaine Pajot, GL Events, Groupe Guillin, Ipsos, LDC, Mersen, Nexans, Publicis, Quadient, Rexel, SBM Offshore, Sopra Steria, Stef, Sword Group, Technicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	63%	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Alten, Coface, Derichebourg, Elis, Esso, GL Events, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Nexans, Quadient, Rexel, Sopra Steria, Stef, Sword Group, Tecnicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	40%
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Alten, Aubay, Coface, Crit, Dassault Aviation, Dekuple, Derichebourg, Eiffage, Elis, Esso, Fontaine Pajot, GL Events, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Hoegh Autoliners, Ipsos, LDC, Mersen, Nexans, Publicis, Quadient, Rexel, Rheinmetall, Sopra Steria, Stef, Sword Group, Technip Energies, Tecnicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	73%	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	Alten, Dassault Aviation, Delta Plus, Derichebourg, Eiffage, Elis, Esso, Fontaine Pajot, GL Events, Groupe Guillin, Hoegh Autoliners, LDC, Mersen, Nexans, Quadient, Rexel, Rheinmetall, SBM Offshore, Sopra Steria, Stef, Technip Energies, Tecnicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	58%	1 PAS DE PAUVRETE	Delta Plus, Derichebourg, Esso, Grupo Catalana Occidente, Hoegh Autoliners, Ipsos, Nexans, Rexel, Rheinmetall, Sopra Steria, Tecnicas Reunidas, Vicat	30%
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Alten, Aubay, Coface, Dassault Aviation, Dekuple, Delta Plus, Derichebourg, Eiffage, Elis, Esso, Fleury Michon, Fontaine Pajot, GL Events, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Ipsos, LDC, Mersen, Nexans, Publicis, Quadient, Rexel, SBM Offshore, Scor, Sopra Steria, Stef, Sword Group, Technip Energies, Tecnicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	72%	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	Aubay, Coface, Crit, Delta Plus, Derichebourg, Eiffage, Elis, Fontaine Pajot, GL Events, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Ipsos, Mersen, Nexans, Publicis, Rexel, Sopra Steria, Stef, Technip Energies, Tecnicas Reunidas, Vicat, Worldline	56%	15 VIE TERRESTRE	Alten, Aubay, Dekuple, Esso, GL Events, Groupe Guillin, LDC, Nexans, Rexel, Technip Energies, Vallourec, Vicat, Worldline	29%
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Alten, Aubay, Coface, Crit, Dassault Aviation, Dekuple, Delta Plus, Derichebourg, Eiffage, GL Events, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Hoegh Autoliners, Ipsos, LDC, Mersen, Nexans, Publicis, Quadient, Rexel, Rheinmetall, SBM Offshore, Sopra Steria, Stef, Sword Group, Technip Energies, Vallourec, Vicat, Worldline	68%	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Alten, Aubay, Coface, Delta Plus, Derichebourg, Eiffage, Elis, Esso, Fontaine Pajot, GL Events, Hoegh Autoliners, LDC, Mersen, Nexans, Rexel, Rheinmetall, SBM Offshore, Sopra Steria, Stef, Technip Energies, Tecnicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	55%	2 FAIM «ZÉRO»	Esso, Hoegh Autoliners, LDC, Nexans, Rexel, Rheinmetall, Sopra Steria, Stef, Vicat	25%
			16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Coface, Crit, Dassault Aviation, Dekuple, Eiffage, Elis, GL Events, Groupe Guillin, Grupo Catalana Occidente, Ipsos, Mersen, Nexans, Publicis, Rexel, Sopra Steria, Technip Energies, Tecnicas Reunidas, Vallourec, Vicat, Worldline	54%	14 VIE AQUATIQUE	Esso, Fontaine Pajot, Groupe Guillin, LDC, Nexans, Rexel, SBM Offshore, Vallourec, Vicat	21%

Informations en matière de durabilité

Les critères d'un investissement durable

On entend par investissement durable, un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, mesuré par des indicateurs de ressources (énergies, énergies renouvelables, matières premières, eau, terre), des indicateurs de déchets (émissions GES), des indicateurs de biodiversité, des indicateurs sociaux (lutte contre les inégalités, cohésion sociale, intégration sociale, relations de travail, communautés économiquement ou socialement défavorisées). Plus globalement, les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (structures de gestion saines, bonnes relations avec le personnel, rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales).

Chez Indépendance AM, nous intégrons dans notre analyse ces indicateurs de durabilité. Pour rappel, les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Rappelons que le règlement européen « Taxonomie » vise à établir un système de classification unifié des activités économiques permettant de déterminer si ces activités peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. Les émetteurs ne rendant pas compte de la proportion de leurs activités « vertes », ne sont pas nécessairement « non durables ». C'est pourquoi, nous ajoutons à notre rapport de nos engagements sociaux et environnementaux, la part de durabilité.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Un exemple d'entreprise engagée dans une chaîne d'approvisionnement durable

Le Groupe Poujoulat en qualité d'industriel des marchés des conduits de cheminée, cheminées industrielles et bois énergie, se veut transparent dans sa traçabilité de ses approvisionnements en matières premières et consommables. Il privilégie les bois issus de forêts gérées durablement (PEFC) et prélevés dans un rayon kilométrique raisonnable autour des usines de productions de bois de chauffage. 52 sur les 61 fournisseurs critiques ont signé la charte « achats responsables » du groupe Poujoulat soit un taux d'engagement de 85%. Le rayon d'approvisionnement moyen est de 103,2km vs 107,4km lors du précédent exercice. Le groupe n'a pas été, pour l'instant, analysé si ses activités répondent au règlement européen. Toutefois, nous considérons leur activité comme durable dans sa totalité dès lors qu'elle est identifiée comme engagée dans la transition énergétique.

Autre exemple d'entreprise engagée

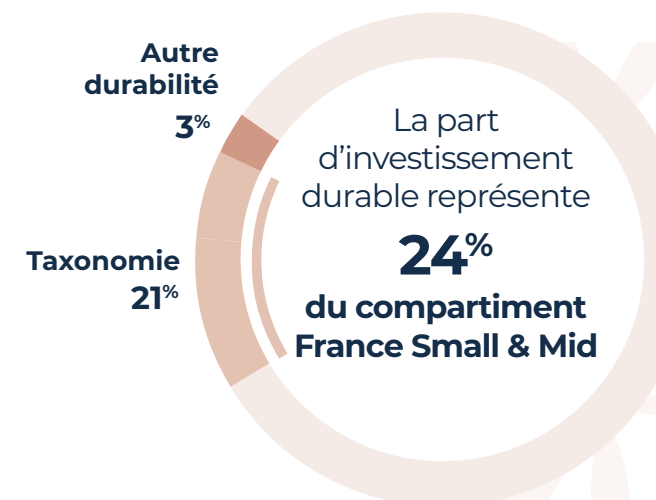
Le Groupe Guillin ne mentionne pas dans ses documents si son activité est éligible à la taxonomie européenne. L'entreprise est spécialisée dans la production et la commercialisation d'emballages alimentaires. Le Groupe Guillin est engagé dans des initiatives liées à l'environnement et à la durabilité, notamment à travers l'amélioration de ses processus de production et la réduction de son empreinte carbone. L'entreprise a pour mission de protéger les aliments, les personnes et la nature grâce à des « emballages 100% responsables ». L'entreprise investit également dans la fabrication de sites de production respectueux de l'environnement. Depuis plus de 20 ans, l'entreprise conçoit des emballages aux principes de l'économie circulaire, ce qui permet de réduire de 40% le poids et donc les émissions

de carbone liées au transport. Nous avons ainsi considéré la part du chiffre d'affaires pour la transition énergétique à 12.5% (le Groupe investit en moyenne 6.5% de son chiffre d'affaires annuel pour moderniser son parc de machine et adopter les dernières technologies, et 6% de son chiffre d'affaires pour des emballages en papier-carton et des projets industriels liés à la transition énergétique).

La part d'investissement durable dans le compartiment France Small & Mid

Ci-dessous, nous retrouvons la part du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie européenne (21%) de notre compartiment France Small & Mid et la part que nous avons considérée comme durable (3%). Les entreprises répondant aux enjeux environnementaux et/ou sociaux sont considérées comme des investissements durables. Ce qui représente **24% la part d'investissement durable dans le compartiment France Small & Mid au 31/12/2024.**

Part du Chiffre d'Affaires éligible à la taxonomie verte et autre durabilité



Actions d'engagement

9.1 Les axes de progrès identifiés

9.2 Les votes aux Assemblées Générales

9.1 Les axes de progrès identifiés

Nous avons à cœur de soutenir les entreprises dans les bonnes pratiques en engageant un dialogue ouvert avec ces dernières dans une démarche de progrès. L'analyse et le suivi des indicateurs extra-financiers de chaque entreprise permettent d'évaluer leur performance extra-financière, mais servent aussi de base au dialogue constructif que nous souhaitons engager avec les dirigeants.

« Nous tenons en effet à avoir à notre disposition des informations tangibles pour comprendre la situation propre à chaque entreprise, identifier les axes de progrès et mettre ainsi en œuvre des actions d'engagement adaptées ».

Les axes de progrès pour les Indicateurs de Gouvernance

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

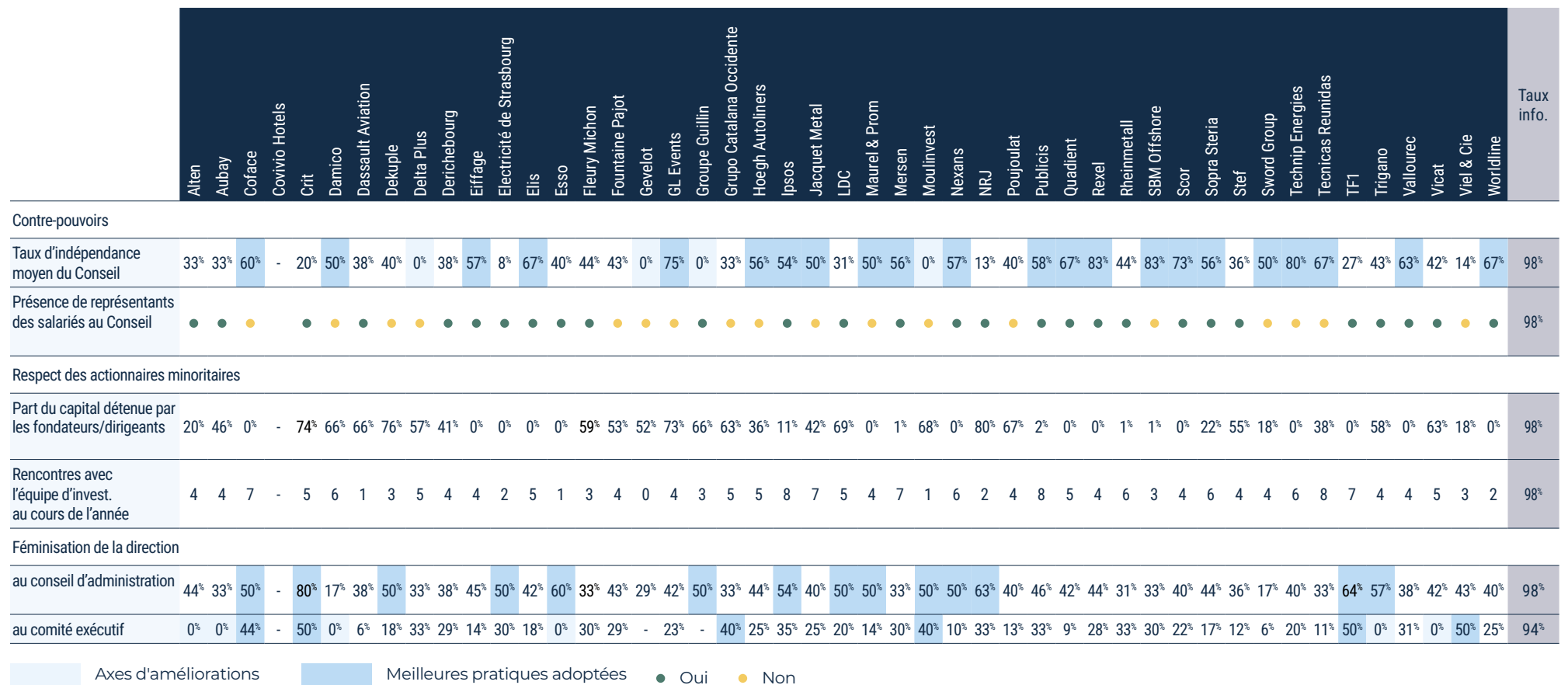
V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement



Indépendance du Conseil

Alors que la majorité des entreprises du portefeuille a adopté les meilleures pratiques d'indépendance du Conseil, nous relevons que 4 d'entre elles n'ont aucun administrateur indépendant à leur Conseil d'administration/surveillance. Nous veillerons à engager le dialogue avec leurs dirigeants pour exprimer notre préférence pour l'admission à minima d'un administrateur indépendant à leur Conseil.

Présence de représentants des salariés au Conseil

38% des sociétés du portefeuille n'ont pas de représentants des salariés à leur Conseil (en jaune ci-dessus). Il s'agit selon nous d'une évolution souhaitable pour une meilleure prise en compte des intérêts des salariés et une meilleure transparence à leur égard.

I. Notre démarche
d'investissement
responsable

II. Les cadres de référence
de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères
extra-financiers

IV. Politique d'engagement
actionnarial

V. Éthique dans la pratique
de l'investissement

VI. Performance extra-
financière et démarche de
progrès des entreprises
des portefeuilles

VII. Les objectifs de
développement durable
des Nations Unies

VIII. Informations en
matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Part des femmes au Conseil

Nous notons que nombre d'entreprises du portefeuille ont une faible représentativité des femmes au Conseil. Au sein du portefeuille, la moyenne est de 43%. En France, il existe une obligation de parité au sein des Conseils d'administration ou de surveillance (minimum 40% de femmes) depuis le 1er janvier 2020. Nous évoquerons le sujet avec les sociétés concernées et surveillerons attentivement leur mise en conformité.

Part des femmes au Comité Exécutif

La parité au niveau des Comités Exécutifs (représentation $\geq 40\%$) n'existe que dans 6 sociétés du portefeuille. Les femmes ne sont pas représentées au sein du Comité Exécutif dans 6 sociétés, soit 13% d'entre elles.

Il nous semble primordial que ces entreprises œuvrent davantage pour que les femmes puissent accéder autant que les hommes aux plus hauts postes de Direction. Nous souhaitons faire de ce sujet un élément majeur de notre politique d'engagement actionnarial au cours des prochaines années.



Les axes de progrès pour les Indicateurs Sociaux

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

	Alten	Aubay	Coface	Covivio Hotels	Crit	Damico	Dassault Aviation	Dekuple	Delta Plus	Derichebourg	Eiffage	Electricité de Strasbourg	Elis	Esso	Fleury Michon	Fontaine Pajot	Gevelot	GL Events	Groupe Guillin	Grupo Catalana Occidente	Hoegh Autoliners	Ipsos	Jacquet Metal	LDC	Maurel & Prom	Mersen	Moulinvest	Nexans	NRJ	Poujoulat	Publicis	Quadient	Rexel	Rheinmetall	SBM Offshore	Scor	Sopra Steria	Stef	Sword Group	Technip Energies	Tecnicas Reunidas	TF1	Trigano	Vallourec	Vicat	Viel & Cie	Worldline	Taux d'information
Diversité de l'effectif																																																
Part femmes effectif cadre / part femmes effectif	1,0	1,3	0,8	-	1,6	1,3	0,0	0,0	0,8	1,5	1,8	0,0	0,7	0,0	1,1	0,9	0,0	1,0	1,0	0,7	0,5	0,8	0,0	0,9	0,0	0,7	-	0,7	1,0	0,0	0,9	0,9	0,8	0,2	0,0	0,7	0,6	1,0	1,0	0,9	0,8	1,0	0,8	2,0	1,5	0,0	0,7	77%
Part des salariés en situation de handicap	1%	2%	0%	-	4%	0%	4%	0%	1%	4%	4%	0%	6%	0%	12%	0%	0%	1,6%	3%	1%	0%	3%	2%	0%	0%	3%	-	1%	1%	6%	1%	3%	2%	4%	0%	1%	4%	8%	0%	0%	0%	3%	5%	0%	3%	0%	3%	96%
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	11,0	20,0	0,0	-	22,9	15,2	21,7	14,5	4,2	8,7	19,6	0,0	7,9	60,0	23,6	8,0	11,2	8,4	17,1	23,2	0,0	55,0	5,2	8,3	13,0	16,2	-	23,8	11,0	14,4	21,0	36,6	18,8	0,0	40,0	12,0	34,0	11,8	32,2	22,0	27,0	10,4	8,2	42,0	28,4	0,0	20,8	96%
Conditions de travail et développement des compétences																																																
Taux d'absentéisme	2%	3%	0%	-	7%	0%	0%	3%	3%	0%	6%	0%	8%	4%	7%	7%	0%	5%	9%	0%	2%	1%	1%	8%	3%	4%	-	7%	0%	7%	2%	2%	5%	5%	0%	4%	2%	6%	1%	0%	3%	3%	12%	4%	3%	0%	3%	96%
Taux de départs	30%	25%	9%	-	3%	0%	9%	16%	36%	18%	11%	0%	14%	8%	14%	0%	0%	16%	18%	10%	11%	13%	16%	28%	21%	17%	-	11%	17%	5%	28%	11%	16%	11%	13%	12%	14%	15%	10%	16%	10%	5%	16%	15%	16%	16%	16%	96%
Création d'emplois																																																
Croissance des effectifs sur 3 ans	53%	11%	6%	-	-5%	6%	-	154%	57%	-80%	5%	-	19%	-9%	-14%	10%	-	1%	15%	17%	24%	17%	4%	21%	21%	22%	12%	5%	-4%	6%	41%	-13%	17%	5%	34%	-3%	11%	38%	28%	10%	88%	-10%	28%	-19%	-1%	-	10%	89%
	Axes d'améliorations					Meilleures pratiques adoptées					-					Informations non divulguées																																

Divulgarion des informations extra-financières sociales

Un premier axe de progrès important pour les sociétés du portefeuille concerne encore la meilleure divulgation des informations extra-financières sociales. Le taux de divulgation des indicateurs suivis augmente certes année après année mais dépasse à peine les 77% pour

la représentation des femmes au sein de l'effectif cadre et 62% pour la part des salariés en situation de handicap.

Diversité de l'effectif

De la même façon que pour les Comités Exécutifs, la représentation des femmes au sein de l'effectif cadre constitue un axe de progrès important pour plusieurs sociétés du portefeuille.

La part de salariés en situation de handicap de 3.1% en moyenne pour les sociétés du portefeuille reste faible. Nous souhaitons mener une politique d'engagement active sur ce sujet pour mieux comprendre pourquoi ces sociétés ne divulguent pas les données relatives aux travailleurs handicapés et pourquoi elles ne respectent pas le seuil minimal requis par la loi française qui exige un minimum de 6% de travailleurs handicapés directs ou indirects. Nous avons entrepris cette action d'engagement au cours de l'année 2024. La principale raison réside dans l'obsolescence de leur système d'information (SI). C'est en grande partie grâce à la directive CSRD que les entreprises ont décidé d'investir dans de nouveaux outils, afin de pouvoir intégrer ce type de données dans leurs rapports annuels.

Conditions de travail et développement des compétences

La formation permet d'actualiser les compétences, de les développer et de proposer des parcours de carrières évolutifs pour les salariés. Nous souhaitons encourager l'ensemble des sociétés du portefeuille à mettre en œuvre des politiques de formation plus motivantes et épanouissantes

pour leurs salariés. Il s'agit selon nous d'un investissement dont toutes les parties sont bénéficiaires. Les salariés développent de nouvelles compétences et peuvent évoluer au sein de l'entreprise tandis que l'entreprise augmente son attractivité et sa capacité à retenir ses effectifs.

Le taux d'absentéisme moyen des sociétés du portefeuille de 4,3% a légèrement baissé par rapport à l'année passée. Nous relevons des écarts importants entre les sociétés et notamment des taux supérieurs à 6% chez Groupe CRIT, Groupe Guillin, Eiffage, Fleury Michon, Fontaine Pajot, LDC, Nexans, Poujoulat, Stef et Trigano. Les salariés recherchent un meilleur équilibre de vie et plus de sens dans leur vie professionnelle. L'état de santé mentale des Français se dégrade avec entre autres une hausse des troubles psychologiques face à un contexte de crise sanitaire et des crises climatique et géopolitique.

Nous tâcherons d'obtenir davantage d'informations pour nous assurer que ces taux en hausse ne seraient pas révélateurs de conditions de travail peu satisfaisantes.

Là encore, de fortes disparités existent entre les entreprises. Les taux de rotation élevés observés pour Alten (30%) et Delta Plus (36%) interrogent. Nous chercherons à en savoir davantage et les encouragerons à faire bénéficier l'ensemble de leurs salariés de bonnes conditions de travail.

Les axes de progrès pour les Indicateurs Environnementaux

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

	Alten	Aubay	Coface	Covivio Hotels	Crit	Damicow	Dassault Aviation	Dekuple	Delta Plus	Derichebourg	Eiffage	Electricité de Strasbourg	Elis	Esso	Fleury Michon	Fountain Pajot	Gevelot	GL Events	Groupe Guillin	Grupo Catalana Occidente	Hoegh Autoliners	Ipsos	Jacquet Metal	LDC	Maurel & Prom	Mersen	Moulinvest	Nexans	NRJ	Poujoulat	Publicis	Quadient	Rexel	Rheinmetall	SBM Offshore	Scor	Sopra Steria	Stef	Sword Group	Technip Energies	Tecnicas Reunidas	TF1	Trigano	Vallourec	Vicat	Viel & Cie	Worldline	Taux info.					
Emissions de gazs à effets de serre																																																					
Emissions de CO2 moyen par M€ de CA	3,0	0,3	1,7	-	2,5	937,7	13,4	-	0,9	33,2	32,5	-	131,4	131,9	33,5	9,5	-	33,6	66,2	4,1	790,3	5,8	7,9	42,0	235,3	90,3	-	31,2	8,9	8,4	2,8	6,9	4,7	46,7	0,5	0,3	2,1	94,1	0,8	2,5	7,0	0,7	4,8	251,4	4749,6	3,2	3,8	89%					
Consommation d'énergie																																																					
Consommation d'énergie en MWh par M€ de CA	3,0	2,6	16,9	-	0,0	3126,7	0,0	0,0	48,0	0,0	20,1	0,0	0,0	606,1	1107,3	21,1	0,0	106	0,0	23,2	-	10,9	26,2	217,9	444,6	424,5	-	144,8	0,0	-	7,9	13,4	23,9	137,9	3599,9	0,9	11,7	379,4	0,0	161,7	25,9	7,7	32,7	1108,4	0,0	0,0	16,8	66%					
Démarche de progrès																																																					
Plan d'actions éco. énergie et réduction émissions GES	●	●	●	-	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	98%					
Initiatives / actions diminution d'intrants / consommables / déchets	●	●	●	-	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	-	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	96%					
● Axes d'améliorations - Informations non divulguées ● Oui ● Non																																																					

Divulgarion des informations environnementales

Un premier axe de progrès important pour les sociétés du portefeuille concerne encore la meilleure divulgation des informations environnementales. Ce taux de divulgation des indicateurs suivis est de 89% pour les émissions de gaz à effets de serre (moyenne France 96%), et de 66% pour les consommations d'énergie (moyenne France 96%).

Un axe de notre action en 2025 consistera donc à nouveau à encourager les entreprises à diffuser une information exhaustive de leur performance environnementale.

Emissions de gaz à effets de serre

Nous observons bien sûr que le niveau d'émissions de gaz à effets de serre (GES) par million d'euros de chiffre d'affaires varient considérablement d'un secteur d'activité à l'autre, et nous en tenons compte dans notre analyse. Il y a en effet peu d'intérêt à comparer les émissions de GES d'une société comme Vallourec, une entreprise fabricant des tubes sans soudure en acier et celles d'une société de services informatiques comme Sopra Steria.

L'action d'engagement sur les émissions de gaz à effets de serre que nous avons souhaité mener consiste à encourager les sociétés par nature les plus émettrices de GES (D'amico, Elis, Esso, Hoegh Autoliners, Maurel & Prom, Vallourec et Vicat) à définir des plans tangibles de réduction GES et à les mettre en œuvre. Nous notons à ce jour que ces sociétés ont défini des plans ambitieux de réduction des GES au cours des prochaines années, nous suivrons leur mise en œuvre avec attention :

D'amico : le groupe communique peu sur ses émissions de GES toutefois il souligne l'investissement dans une flotte moderne et écologique, équipée de technologies avancées visant à minimiser l'empreinte carbone de ses opérations. Le groupe aurait réduit de 7,5% de carbone par mille nautiques entre 2019 et 2021.

Elis : le Groupe a dévoilé sa feuille de route climat. Ce plan ambitieux vise à réduire d'ici 2030 de 47,5% leurs émissions carbone directes, et de 28% nos émissions indirectes. Ces objectifs ont été approuvés par la SBTi et sont alignés avec les Accords de Paris de 2015. Ces objectifs climat marquent une nouvelle étape dans la stratégie RSE et climat d'Elis.

Esso : a élaboré une stratégie climat reposant sur la réduction des émissions de ses opérations, l'offre de produits permettant à ses clients de réduire leurs émissions, le déploiement de technologies bas carbone et un engagement dans le début sur le climat et les politiques énergétiques.

Hoegh Autoliners : l'entreprise vise à diminuer de plus de 30% de l'intensité carbone de sa flotte d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019. Hoegh Autoliners s'engage à atteindre la neutralité carbone de ses opérations d'ici 2040.

Maurel & Prom : a élaboré une feuille de route ambitieuse pour réduire ses émissions de GES. Maurel & Prom s'engage à atteindre la neutralité carbone sur son périmètre exploité d'ici 2050 et réduire de 60% d'ici la fin de 2030 par rapport à 2020.

Vallourec : a pour objectif de réduire de 20% ses émissions directes d'ici 2025 par rapport à 2017. Vallourec travaille sur une nouvelle feuille de route pour transformer ses activités, produits et opérations en vue d'une économie à faibles émissions de carbone.

Vicat : l'entreprise s'est fixée des objectifs en matière de décarbonation sur les scopes 1 et 2 à horizon 2030. Vicat génère des emplois pour la transition écologique et solidaire notamment sur sa stratégie Climat, défossilisation, décarbonation, protection de la biodiversité, économie des ressources et économie circulaires.

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Consommation d'énergie

De même que pour les émissions de gaz à effet de serre, l'action d'engagement sur les consommations d'énergie que nous souhaitons mener consiste à encourager les sociétés industrielles par nature les plus consommatrices d'énergie (D'amico, Esso, Maurel & Prom, Mersen, SBM Offshore, Stef et Vallourec) à bien mettre en œuvre les plans tangibles de réduction de consommation aujourd'hui définis.

Première année où toutes les entreprises en portefeuille ont un plan tangible de réduction de consommation.

Démarche de progrès

Nous constatons que la majorité des entreprises du portefeuille a maintenant développé une démarche active de progrès en faveur de l'environnement. Les démarches que nous suivons en particulier sont les plans d'actions en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effets de serre, ainsi que les actions pour diminuer les quantités d'intrants ou de consommables (hors énergie) et de déchets.

Nous encouragerons activement les entreprises qui n'ont pas encore communiqué de tels plans (Jacquet Metals et Viel & Cie) à le faire. Nous savons par expérience que ces plans existent dans la plupart des cas en interne mais ils ne sont pas communiqués publiquement, ce qui ne nous permet pas d'en avoir une appréciation claire. Nous sommes par ailleurs convaincus que la communication sur ces démarches permet de créer une émulation générale de progrès dans l'univers des PME-ETI.



9.2 Les votes aux Assemblées Générales

I. Notre démarche d'investissement responsable

II. Les cadres de référence de nos indicateurs ESG

III. L'intégration des critères extra-financiers

IV. Politique d'engagement actionnarial

V. Éthique dans la pratique de l'investissement

VI. Performance extra-financière et démarche de progrès des entreprises des portefeuilles

VII. Les objectifs de développement durable des Nations Unies

VIII. Informations en matière de durabilité

IX. Actions d'engagement

Nos votes en 2024

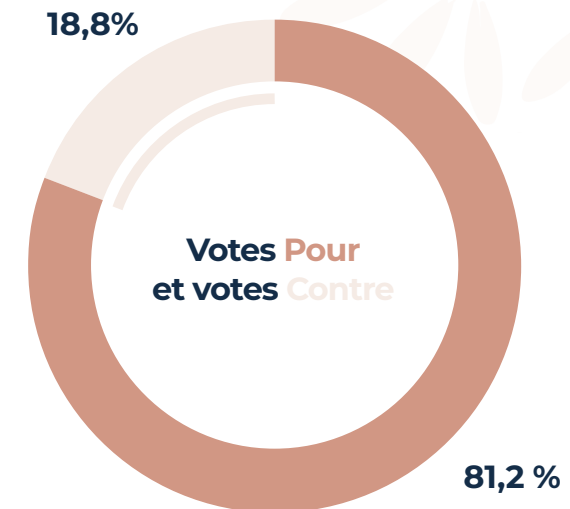
En 2024, nous avons voté à 44 assemblées générales pour le compte du fonds 'Indépendance France Small & Mid', ce qui correspond à 100%* des assemblées générales pour lesquelles nous détenions des droits de vote.

Les droits de vote non exercés s'expliquent par le choix de ne pas voter en cas de blocage des titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote.

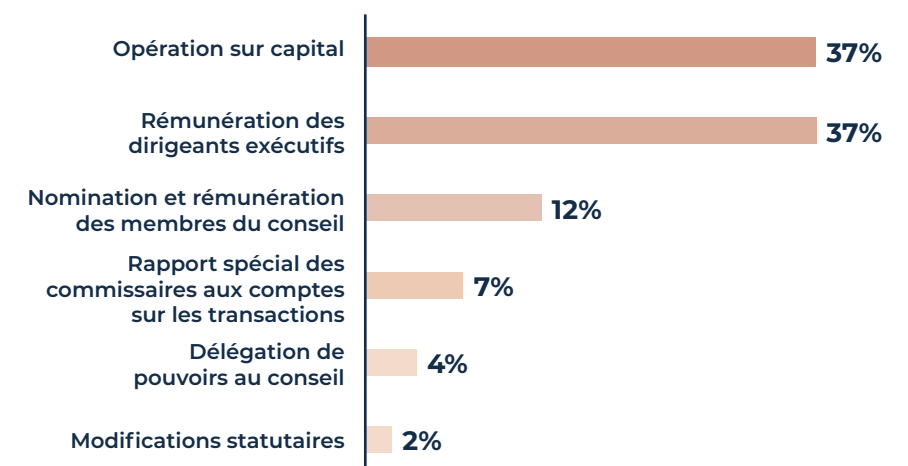
Sur ces 44 assemblées générales, 30 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif, soit 68% des assemblées. 909 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires, soit une moyenne de 20 résolutions par assemblée générale.

Nos votes négatifs ou abstentions, au nombre de 171, correspondent à un taux de rejet de 18,8%. Les principales raisons de votes contre sont le manque de transparence, de modération ou d'alignement à la performance globale de l'entreprise des rémunérations des dirigeants, les demandes d'augmentation de capital ne respectant pas les principes définis dans notre politique de vote visant à protéger l'intérêt des actionnaires minoritaires, ainsi que le manque d'indépendance et de diversité des conseils.

*Taux calculé hors droits de vote non exercés pour cause de blocage des titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote.



Détail des votes négatifs exprimés par thème





Votre contact

Bertille Sainte-Beuve

**Directrice de l'Investissement
Responsable**

Stratégie ISR, consolidation des sources
internes et externes ; développement
de partenariats pour une meilleure
intégration des questions de durabilité.

**bertille.saintebeuve@ie-am.com
(+33) 1 49 53 90 11**

